

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 12 novembre 2012**

**2012 DDEEES 141 G** Subvention et conventions avec le CROUS de Paris pour l'aménagement de quatre cafeterias universitaires et pour l'achat d'équipement de restauration.

**M. Didier GUILLOT, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, propose l'attribution d'une subvention au CROUS de Paris pour l'aménagement de quatre cafeterias universitaires et pour l'achat d'équipement de restauration et demande l'autorisation de signer les conventions correspondantes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 900.000 euros est attribuée au CROUS de Paris, 39 avenue George Bernanos (5<sup>e</sup>).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer, avec le CROUS de Paris les cinq conventions dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 204 18, fonction 235, ligne DE 55 004 du budget d'investissement 2012 du Département de Paris et des exercices ultérieurs.